



**ASSOCIATION SPORTIVE  
DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST**

**6ème RALLYE BORDEAUX  
AQUITAINE CLASSIC**

**2ème B.A.C. MODERNE  
22, 23 & 24 FEVRIER 2019**

[www.asacso.free.fr](http://www.asacso.free.fr)

**RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE**

Le règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes



## MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, Castillon la Bataille, Belvés de Castillon, Mérignas, Ruch, Sainte-Colombe, Sainte-Florence, Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Genès-de-Castillon, Saint-Hippolyte, Saint-Pey-de-Castets, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette

### **6<sup>ème</sup> édition du RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC**

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

#### **RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE**

#### **LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et

**L'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :**  
Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages

=

#### **DEPART REFUSE**

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !  
Soyez-en remerciés.

**L'ASACSO**

## PROGRAMME – HORAIRES

**Parution du règlement :** Lundi 10 décembre 2018

**Ouverture des engagements :** Lundi 10 décembre 2018

**Clôture des engagements :** Lundi 11 février 2019

**Distribution du carnet d'itinéraire :** 16,17 et 22 février 2019 de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00  
Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille

**Dates et heures des reconnaissances :** 16,17 et 22 février 2019 de 9h00 à 18h00

**Vérifications administratives :** 22 février 2019 de 15h00 à 20h00 et 23 février de 7h00 à 10h00  
(Selon convocations) Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille

**Vérifications techniques :** 22 février 2019 de 15h15 à 20h30 et 23 février de 7h15 à 10h00  
Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille

**Mise en place du parc de départ :** 22 février 2019 à partir de 15h30

**1ère réunion des Commissaires Sportifs le :** 23 février 2019 à partir de 9h30  
PC Course Mairie de Castillon

**Publication des équipages admis au départ :** 23 février 2019 à 11H30, Allée de la République Castillon la Bataille et le site internet de la FFSA

**Publication des heures et ordres de départ :** 23 février 2019 à 11H30, Allée de la République Castillon la Bataille et le site internet de la FFSA

**Départ du 6° Rallye du BAC :** 23 février 2019 à 12h00, allée de la République à Castillon la Bataille

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :** 23 février 2019 à 19h18

**Publication des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> étape :** 23 février 2019 à 23h00, Allée de la République Castillon la Bataille et le site internet de la FFSA

**Publication de l'ordre et heures de départ de la 2<sup>ème</sup> étape :** 23 février 2019 à 23h00, Allée de la République Castillon la Bataille et le site internet de la FFSA

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape :** 24 février 2019 à 7h30

**Arrivée du 6° Rallye du BAC :** 24 février 2019 à partir de 13h48, allée de la République à Castillon la Bataille

**Vérification finale :** Garage Pralon, 11 chemin de Mézières, 33350 Castillon la Bataille

**Publication des résultats du rallye :** 24 février 2019 à 20h18, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

**Remise des prix :** 24 février 2019 après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats, salle des fêtes de Castillon la Bataille

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise les 22,23 et 24 février une épreuve automobile nationale dénommée le **2<sup>ème</sup> Rallye Moderne Bordeaux Aquitaine Classic**.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 37 en date du 08/01/2019.

Président de l'ASACSO: Alain Trillaud  
Président de l'épreuve : Jerry Gaugain  
Secrétaire : Bastien Girard  
Trésorier : David Dubourg  
Responsable Matériel : Jean Philippe Labeylie  
Responsable ES 1/4/7/10 : Jean-Claude Braconnier  
Responsable ES 2/5/8/11 : Mickael Dussillos  
Responsable ES 3/6/9/12 : Mickael Dussillos  
Responsable Parcs: Didier Bonnet

Et tous les Membres de l'ASACSO et bénévoles

Siège Social du Rallye : ASACSO  
8 Place des Quinconces  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05.56.52.35.81.

Secrétariat du rallye : ASACSO  
Bastien Girard  
26 bis chemin du Rez au Ruzat  
33670 SADIRAC  
Tél : 06.80.89.23.13  
Contact : rallye.bac@gmail.com

Permanence du rallye : Vendredi 22/02/2019 Mairie de Castillon la Bataille  
Samedi 23/02/2019 Mairie de Castillon la Bataille  
Dimanche 24/02/2019 Mairie de Castillon la Bataille  
Tél : 06.20.53.37.61 ou 06.23.75.50.98.

Tableau d’Affichage : Officiels et informations – Abri Technique  
Vendredi soir: Allée de la République à Castillon la Bataille  
Samedi: Allée de la République à Castillon la Bataille

Les Organisateurs s’engagent à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’évènement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### **1.1P. OFFICIELS**

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>	<b>LICENCE</b>	<b>ASA</b>
<b>Président du Collège des Com Sportifs</b>	COURMONTAGNE Jacques	11849	1004
Membre du Collège	LEMMENS Georges	46609	1411
Membre du Collège	FOURCADE Annie	15323	1006
<b>Directeur de Course Général</b>	TRONCAL Guy	1056	1706

Directeur de course Adjoint PC ES 1/4/7/10	BOUCHON Françoise	17644	1004
Directeur de course Adjoint PC ES 2/5/8/11	DANIEL Philippe	50805	1004
Directeur de course Adjoint PC ES/3/6/9/12	MARTY Patrice	9699	0915
Directeur de course Rallye 2	MARTY Patrice	9699	0915
Responsable PC/VHRS	BRANDY Francis	43050	0801
Directeur d'Épreuve ES 1/4/7/10	TEILLARD Laurent	10182	0915
Adjoint Directeur d'Épreuve ES 1/4/7/10	DUBOS Denis	119050	0114
Chronométrateur Départ ES 1/4/7/10	VALETTE BRANDY Christelle	12194	0805
Chronométrateur Arrivée ES 1/4/7/10	RUBAULT Bernard	220582	1004
Directeur d'Épreuve ES 2/5/8/11	RAYMOND Jean-Pierre	12215	1004
Adjoint Directeur d'Épreuve ES 2/5/8/11	DUBOS Denis	119050	1004
Chronométrateur Départ ES 2/5/8/11	LAPOUGE Laurent	13530	1101
Chronométrateur Arrivée ES 2/5/8/11	BRUN Alain	30267	1706
Directeur d'Épreuve ES/3/6/9/12	POINTET Jean-Louis	12213	1009
Adjoint Directeur d'Épreuve ES/3/6/9/12	CHARPENTIER Yann	169686	1201
Chronométrateur Départ ES/3/6/9/12	PERRIER Jean-Pierre	21244	1015
Chronométrateur Arrivée ES/3/6/9/12	TISSERAND Jean-Louis	181287	1106
<b>Médecin chef</b>	CARDOUAT Marie Helène	245360	1009
<b>Chronométrateurs PC</b>	BOUGEOIS Monique	132559	1004
	DUCROCQ Frédéric	19399	1004
<b>Commissaire technique Responsable</b>	LARQUEY Serge	8454	1006
Commissaire technique	GIRAUD Patrick	189624	1009
Commissaire technique	GAUTHIER Eric	196863	1015
Commissaire technique	FOURCADE Alexandre	28706	1006
Commissaire Technique	ARCHAMBAUD Hervé	235258	1009
Responsable Parc Fermé	BONNET Didier	15369	1009
Chargés des Relations avec les Concurrents	JEAN Philippe	21816	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	JECKER Renée	11119	1004
Chargés des Relations avec les Concurrents	CHABENAT Patrick	3769	1003
Chargés des Relations avec les Concurrents	MARTY Brigitte	136694	0915
Surveillance VHRS/ENRS	SIGNAIRE Evelyne	232510	0812
Responsable des Commissaires	DUSSILLOS Mickael	132915	1009
Responsable des Commissaires	CHARPENTIER Jean-Claude		
Chargé des relations Presse	QUIOC Philippe	230953	1099

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye compte pour :

La coupe de France des Rallyes 2019 (coefficient 3)

Le championnat de la ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2019

Le Challenge des Commissaires (Nouvelle Aquitaine Sud)

Le Rallye est inscrit en **PEA** (Participation étrangère autorisée).

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Vendredi 22 février 2019 à partir de 15h et

Samedi 23 février 2019 à partir de 7h00 à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille.

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 22 février 2019 à partir de 15h15 et Samedi 23 février 2019 à partir de 7h15 à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Pralon 11, Chemin de Mézières 33350 Castillon la Bataille.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye Bordeaux Aquitaine Classic doit adresser à :

6<sup>ème</sup> Rallye BAC

Chez Bastien Girard

26 bis chemin du Rez au Ruzat

33670 SADIRAC

Tél : 06.80.89.23.13 - Contact : rallye.bac@gmail.com

(cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 11 février 2019.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum sur l'ensemble des rallyes. (VHC + VHRS + National)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 490 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 980 €
- Equipage étranger : 450 €
- Equipage complet ASACSO ou venant de plus de 500 km : 450 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye.

### **3.3. ORDRE DE DEPART**

**3.3.4.** L'ordre sera le suivant :

- Véhicules Historiques de Compétition (VHC)
- Véhicules Modernes
- régularité Historique (VHRS)

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance à Castillon la Bataille (33350). Un seul véhicule d'assistance par équipage est autorisé et sera identifié.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

#### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

**5.1P.** Conforme au règlement standard FFSA.

**5.2P.** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye Bordeaux Aquitaine Classic représente un parcours de 289,00 km de deux étapes de 2 sections chacune.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 140,0 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES Sud Castillonnais - 15,0 Km x 4 = 60,0 Km
- ES Petit Tourmalet - 12,2 Km x 4 = 48,8 Km
- ES Château Blanzac - 7,8 Km x 4 = 31,2 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire horaire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par épreuve spéciale. Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le samedi 16/02 et dimanche 17/02 de 9h00 à 18h00 ou le vendredi 22/02 de 9h00 à 18h00.

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

#### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Identification des Officiels : chasubles, aux couleurs règlementaires FFSA.

### 7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents son intention de réintégrer le rallye
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante

\* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures
- ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéficiaire de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera à la salle des fêtes de Castillon la Bataille après la publication des résultats finaux officiels.

Prix en espèces

		1er	2ème	3ème	4ème	5ème
<b>Classement général</b>		490 €	370 €	275 €		
<b>Classes</b>	1 à 3 partants	230 €				
	4 à 5 partants	310 €	240 €			
	6 à 10 partants	350 €	275 €	110 €		

	au delà de 10 partants	490 €	350 €	220 €	90 €	60 €
<b>Equipage féminin</b> (2 partantes minimum)		240 €				

Si le nombre d'admis au départ est inférieur à 100, le montant des prix sera modifié en proportion du nombre de partants (sauf le classement général) ex : 70 partants = 70% des prix distribués, etc...

Les chèques correspondants à la remise des prix seront expédiés par courrier après l'épreuve.

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées:

Les classes: A7/A7K/FA7K

Les classes: A6/FA6/A6K/FA6K

Les classes: A5/FA5/A5K/FA5K

Les classes: N2 et N2S

6<sup>ème</sup> Rallye du Bordeaux Aquitaine Classic  
2<sup>ème</sup> moderne

ITINERAIRE et CONTROLES  
23 et 24 février 2019



Etape 1

Lever du soleil à 7 h 51

CH	Lieux	ES	Liaison	Total			
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère VHC	Der. VHRS
	<b>Départ Etape 1</b>						
CH 0	Sortie Parc fermé - Castillon					12h00	15h30
CH 0A	Entrée assistance		0,55	0,55	0h05	12h05	15h35
	<b>Assistance</b>				<b>0h15</b>		
	Prochain refuel	35,00	36,55	71,55		15h54	19h24
CH 0B	Sortie assistance		0,45	1,00		12h20	15h50
CH1			10,00	11,00	0h15	12h35	16h05
<b>ES 1</b>	<b>Sud Castillonnais 1</b>	<b>15,00</b>				<b>12h38</b>	<b>16h08</b>
CH 2			19,80	45,80	0h50	13h28	16h58
<b>ES 2</b>	<b>Le Petit Tourmalet 1</b>	<b>12,20</b>				<b>13h31</b>	<b>17h01</b>
CH 3			4,60	62,60	0h35	14h06	17h36
<b>ES 3</b>	<b>Château Blanzac 1</b>	<b>7,80</b>				<b>14h09</b>	<b>17h39</b>
CH 3A	Entrée regroupement		1,70	72,10	0h20	14h29	17h59
	<b>REGROUPEMENT : Castillon</b>						
CH 3B	Sortie regroupement /Entrée assistance				1h25	15h54	19h24
	<b>Assistance</b>				<b>0h40</b>		
CH 3C	Sortie assistance		0,45	72,55		16h34	20h04
CH4			10,00	82,55	0h15	16h49	20h19
<b>ES 4</b>	<b>Sud Castillonnais 2</b>	<b>15,00</b>				<b>16h52</b>	<b>20h22</b>
CH 5			19,80	117,35	0h50	17h42	21h12
<b>ES 5</b>	<b>Le Petit Tourmalet 2</b>	<b>12,20</b>				<b>17h45</b>	<b>21h15</b>
CH 6			4,60	134,15	0h35	18h20	21h50
<b>ES 6</b>	<b>Château Blanzac 2</b>	<b>7,80</b>				<b>18h23</b>	<b>21h53</b>
CH 6A	Entrée assistance		1,70	143,65	0h20	18h43	22h13
	<b>Assistance</b>				<b>0h30</b>		
CH 6B	Sortie assistance - avance autorisée		0,45	144,10		19h13	22h33
CH 6C	Arrivée Etape 1 - Parc fermé Castillon		1,20	145,30	0h05	19h18	22h48
	<b>Total Etape 1</b>	<b>70,00</b>	<b>75,30</b>	<b>145,30</b>			

Coucher du soleil à 18 h 41

6<sup>ème</sup> Rallye du Bordeaux Aquitaine Classic  
2<sup>ème</sup> moderne



ITINERAIRE et CONTROLES  
23 et 24 février 2019

Etape 2

Lever du soleil à 7 h 49

CH	Lieux	ES	Liaison	Total			
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère VHC	Der. VHRS
	<b>Départ Etape 2</b>						
CH 6D	Sortie Parc fermé - Castillon					7h30	11h00
CH 6E	Entrée assistance		0,55	0,55	0h05	7h35	11h05
	<b>Assistance</b>				<b>0h15</b>		
	Prochain refuel	35,00	36,55	71,55		10h59	14h29
CH 6F	Sortie assistance		0,45	1,00		7h50	11h20
CH7			10,00	11,00	0h15	8h05	11h35
<b>ES 7</b>	<b>Sud Castillonnais 3</b>	<b>15,00</b>				<b>8h08</b>	<b>11h38</b>
CH 8			19,80	45,80	0h50	8h58	12h28
<b>ES 8</b>	<b>Le Petit Tourmalet 3</b>	<b>12,20</b>				<b>9h01</b>	<b>13h31</b>
CH 9			4,60	62,60	0h35	9h36	14h06
<b>ES 9</b>	<b>Château Blanzac 3</b>	<b>7,80</b>				<b>9h39</b>	<b>14h09</b>
CH 9A	Entrée regroupement		1,70	72,10	0h20	9h59	14h29
	<b>REGROUPEMENT : Castillon</b>						
CH 9B	Sortie regroupement /Entrée assistance				1h00	10h59	14h29
	<b>Assistance</b>				<b>0h40</b>		
CH 9C	Sortie assistance		0,45	72,55		11h39	15h09
CH10			10,00	82,55	0h15	11h54	15h24
<b>ES 10</b>	<b>Sud Castillonnais 4</b>	<b>15,00</b>				<b>11h57</b>	<b>15h27</b>
CH 11			19,80	117,35	0h50	12h47	16h17
<b>ES 11</b>	<b>Le Petit Tourmalet 4</b>	<b>12,20</b>				<b>12h50</b>	<b>16h20</b>
CH 12			4,60	134,15	0h35	13h25	16h55
<b>ES 12</b>	<b>Château Blanzac 4</b>	<b>7,80</b>				<b>13h28</b>	<b>16h58</b>
CH 12A	Podium Castillon - Parc fermé		1,70	143,65	0h20	13h48	17h18
	<b>Total Etape 2</b>	<b>70,00</b>	<b>73,65</b>	<b>143,65</b>			
	<b>Total Etape 1 et 2</b>	<b>140,00</b>	<b>148,95</b>	<b>288,95</b>			

Coucher du soleil à 18 h 42